



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 16/03/22

Numéro de référence : 300

Gestion de l'inventaire

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Unité Achats et Inventaire (UAI)	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu">DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordinnées de contact :</i>	assets@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ – Unité Achats et Inventaire (UAI)	
<i>Sous-traitant :</i>	Néant	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>Le traitement vise à permettre, conformément à l'article 87 du Règlement Financier, la tenue d'un inventaire et le contrôle de ce dernier. Le système d'inventaire fournit en permanence la liste des biens corporels et incorporels constituant le patrimoine de l'institution et mis à disposition des utilisateurs (membres du personnel ou externes). Ces biens doivent donc être identifiés au moment de leur réception et suivis jusqu'à leur déclassement.</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<p>L'unité Achat et Inventaire (UAI), en collaboration avec les services ordonnateurs de la Cour, enregistre à cette fin tous ces biens ainsi mis à disposition et leur attribue une localisation (physique ou virtuelle). Les services ordonnateurs, assistés par l'UAI, sont responsables du suivi de la localisation des biens dont ils ont la charge.</p> <p>Lorsqu'elle enregistre un bien dans SAP, l'UAI ne lui rattache généralement pas de nom et de prénom d'utilisateur, à l'exception du mobilier emprunté pour le télétravail (chaises, principalement) ainsi que des biens portables informatiques affectés à des utilisateurs précis. Le reste du mobilier, y compris les chaises médicales ergonomiques, est affecté à un local uniquement.</p>

Catégorie de personnes concernées	Catégorie de données concernées	Durée de conservation des données
Toute personne s'étant vue attribuer un ou plusieurs biens meubles appartenant à l'institution et inscrit à	Nom, prénoms, et le cas échéant, <i>login</i>	Les données des personnes concernées sont conservées aussi longtemps qu'elles utilisent le bien qui leur est

Accessible au public

l'inventaire		attribué (principe de responsabilisation de l'utilisateur). Les noms et prénoms des utilisateurs sont effacés après le déclassement des biens, ou sont remplacés en cas de changement d'utilisateur.
--------------	--	--

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Les données sont destinées aux membres de l'équipe de l'UAI et aux membres des services ordonnateurs spécifiquement chargés de la gestion de l'inventaire, ainsi qu'à leur hiérarchie. Elles peuvent être communiquées aux utilisateurs des biens inscrits à l'inventaire sur simple demande aux membres de l'équipe de l'UAI.
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>L'UAI enregistre les données personnelles uniquement dans SAP. Elles ne sont accessibles qu'aux agents de l'UAI et à des services de la DTI ayant besoin d'en connaître, à l'aide d'un mot de passe. Les agents chargés de ces dossiers sont informés de la nature confidentielle des informations traitées.</p> <p>Certains fichiers électroniques concernant des biens en relation avec lesquels sont</p>

Accessible au public

	enregistrées des données à caractère personnel se trouvent sur support électronique, sur un serveur réseau dont l'accès est réservé aux membres de l'équipe de l'UAI et aux membres des services ordonnateurs spécifiquement chargés de la gestion de l'inventaire. Les mesures de sécurité mises en place à la Cour par la Direction des Technologies de l'information, en particulier pour les serveurs informatiques, les bases de données et les applications informatiques sont respectées.
6) <i>Notice d'information</i>	Les personnes concernées (personnel, externes) sont informées de l'existence du traitement et peuvent consulter la notice d'information disponible sur l'intranet.
7) <i>Limitations des droits</i>	Néant